

BULLETIN D'INSCRIPTION

Organisme de formation prestataire : APES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro auprès du préfet de la Région Hauts-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État :

La signature du présent bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions de participation page suivante.

INTITULE DE LA FORMATION : RÉPONSE AUX APPELS D'OFFRES

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

CP : Ville : N° Siret :

Tél. : Fax : Email :

Personne habilitée à engager l'entreprise :

Nom : Prénom : Fonction :

STAGIAIRE

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Email :

Souhaite participer à la formation nommée ci-dessus qui se déroulera le :

à :

BULLETIN D'INSCRIPTION

FACTURATION*

Tarifcation par stagiaire: **300 €**

Le coût de la formation doit être facturé :

à l'OPCO (merci de vous assurer de l'accord de prise en charge) :

Nom de l'OPCO :

Adresse :

CP/Ville :

Nom du conseiller :

à l'entreprise

autre (préciser) :

Pour bénéficier de conseils sur les dispositifs de formation mobilisables, vous pouvez contacter l'Apes aux coordonnées ci dessous.

** Montant du règlement payable à réception de la facture. Repas non compris dans le coût de la formation.*

Merci de retourner ce bulletin à l'Apes Hauts-de-France, **au plus tard 14 jours avant le début de la formation :**

- par courriel : oceanevilette@apes-hdf.org
- ou par courrier : Apes 235 Boulevard Paul Painlevé – 59000 Lille

Fait à

Date

Cachet et signature de l'entreprise

CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA FORMATION

INSCRIPTION

Tous les bulletins d'inscription devront être complétés, signés et retournés au plus tard 15 jours avant le début de l'action de formation :

- par courriel : oceanevilette@apes-hdf.org
- ou par courrier : 235 Boulevard Paul Painlevé 59000 Lille.

Un bulletin d'inscription par personne devra être envoyé.

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

L'Apes fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à l'Apes un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

Définition de l'activité de formation

L'activité de formation sous-traitée comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants qui ont contracté une convention de formation ou un contrat avec le client. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

Conditions financières

Le client est facturé après la prestation. La facture est à régler en totalité à 30 jours.

Conditions d'annulation des formations par le client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, moins de 11 jours ouvrés avant le début du stage, le montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Supports de formation

L'Apes délivrera des supports papiers ou dématérialisés si applicable.

Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et TTC.

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de l'Apes. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5. L'Apes se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Apes- Siège : 235 Boulevard Paul Painlevé 59 000 LILLE- Siret : 440 672 020 00037- APE :
9499Z -

oceanevilette@apes-hdf.org - Tel : 0320309825 - - Organisme de formation

NDA N° 32 59 11886 59

V3 - 23/10/2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA FORMATION

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'Apes n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Annulation d'une commande ferme par le client

Toute annulation de participation d'un bénéficiaire dans un délai inférieur ou égal à celui spécifié précédemment, est facturée à 100 %. Toute annulation du fait de l'abandon en cours de formation par le client, ou de sa cessation pour quelque raison que ce soit, de son fait ou non, donne lieu à une facturation à 100 %. En cas de frais de déplacements convenus entre le prestataire et le client, et déjà engagés par le formateur (la veille ou le jour de la prestation par exemple), la facturation inclut les frais convenus.

Information des bénéficiaires par le client

Les règles de vie commune et les consignes de sécurité sont transmises au bénéficiaire par le formateur. Tout manquement fait l'objet d'un compte-rendu verbal au client, et peut être sanctionné par le renvoi du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à l'Apes en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'Apes pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à l'Apes.

Propriété intellectuelle

L'Apes pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions clairement définies.

Confidentialité

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont l'Apes ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Loi applicable

Apes- Siège : 235 Boulevard Paul Painlevé 59 000 LILLE- Siret : 440 672 020 00037- APE :
9499Z -
oceanevilette@apes-hdf.org - Tel : 0320309825 - - Organisme de formation
NDA N° 32 59 11886 59

V3 - 23/10/2023

CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA FORMATION

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'Apes et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de LILLE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Médiateur de la consommation

Pour répondre aux exigences des articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616, la médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur qui ne peut saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige.

Le médiateur choisi par l'Apes est **CNPM MEDIATION CONSOMMATION**